



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf octobre à dix-huit heures trente
Le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux octobre deux mille dix-sept
S'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Chantal BERTHET

Présents : M. DUMON, M. DUGUET, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX,
M. AIT-SLIMANE, MME NIEUL, M. PIETU, M. LEBRANCHU, M. SANSU,
M. SANDRIER, M. DELOINCE, M. ARCHAMBAULT, MME BERTHET,
MME PIETU, M. SOBLAHVOSKI, M. FAUCHEUX, MME GAUCHER, MME MONTIGNY,
M. MICHOUX, MME KAOUES, MME MILLERIOUX, M. LEGENDRE,
M. PAILLERET, M. JACQUET, M. PETIT, M. PIFFAULT, MME GRISON,
M. ROUSSEAU, MME RAIMBAULT,

Absents excusés :

M. CRINI	(pouvoir à M. DUGUET)
M. FOURNIE	(pouvoir à MME GAUCHER)
M. COUTURIER	(pouvoir à M. DUMON)
MME CHENE	(pouvoir à M. SANSU)
MME BODIN	(pouvoir à MME KAOUES)
MME HOVASSE-PRELY	(pouvoir à M. MICHOUX)
MME CLOCHARD	(pouvoir à M. LEGENDRE)
MME BOISSEAU	(pouvoir à M. FAUCHEUX)
MME CHOLLET	(pouvoir à MME NIEUL)
M. NIVARD	
M. LETOURNEAU	
M. BOURDIN	

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017

- DEL17/162** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL17/163** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL17/164** EVOLUTION DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE » EN INCLUANT LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUBERGE DE JEUNESSE DE VIERZON – MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE
- DEL17/165** MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-Berry – Ajout de la compétence « CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC »
- DEL17/166** COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL17/57 DU 30 MARS 2017
- DEL17/167** ZONE DU VIEUX DOMAINE – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE SUN'R – RESILIATION DE LA PROMESSE DE BAIL EN DATE DU 23 MARS 2017 ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL17/159 DU 08 JUIN 2017 – AVENANT N° 2 A LA PROMESSE DE BAIL
- DEL17/168** SYNDICAT MIXTE BERRY NUMERIQUE – MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° DEL14/125 DU 25 JUIN 2014 ET N° DEL16/85 DU 16 JUIN 2016 – ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT
- DEL17/169** BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2017
- DEL17/170** BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2017
- DEL17/171** BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME (BUDGET 14) – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2017
- DEL17/172** ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE II - IMPLANTATION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE AUTOVISION
- DEL17/173** ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – CESSION PARTIELLE A MONSIEUR ET MADAME MICHEL POBEDA DE LA PARCELLE BD N°257 SISE LIEU-DIT LES VARENNES
- DEL17/174** ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U DE VIERZON
- DEL17/175** ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U. DE VIERZON
- DEL17/176** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

- DEL17/177** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CADRE D'INTERVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS »
- DEL17/178** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CADRE D'INTERVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE (TRÈS PETITES ENTREPRISES) »
- DEL17/179** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIFS « AIDE EN FAVEUR DES TPE » ET « AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS » - MISE EN PLACE D'UN COMITÉ D'ETUDE ET DE SUIVI DES AIDES ECONOMIQUES (CESE) – DÉSIGNATION DES MEMBRES
- DEL17/180** PLATE-FORME MULTIMODALE DE TRANSPORT DU VIEUX DOMAINE - BATIMENT LOGISTIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016
- DEL17/181** PLATE-FORME MULTIMODALE DE TRANSPORT DU VIEUX DOMAINE– CENTRE BERRY LOGISTIQUE – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016
- DEL17/182** CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016
- DEL17/183** BATIMENT INDUSTRIEL ENTREPOSE – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEMVIE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016
- DEL17/184** MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016
- DEL17/185** ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – PEPINIÈRE D'ENTREPRISES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016
- DEL17/186** SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016
- DEL17/187** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD – DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL
- DEL17/188** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DES MODALITES D'EXERCICES DU TEMPS PARTIEL
- DEL17/189** GESTION DU PERSONNEL – DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE
- DEL17/190** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE
- DEL17/191** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
- DEL17/192** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF
- DEL17/193** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2017

- DEL17/194 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – DEPART D’UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE -
ELECTION D’UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D’EXPLOITATION
- DEL17/195 ZONE INDUSTRIELLE DE L’AUJONNIERE – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS.
- DEL17/196 ASSAINISSEMENT A DAMPIERRE EN GRAÇAY – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE
DAMPIERRE EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL17/197 AVIS SUR LE SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL RURAL) ARRETE DU PAYS DE
VALENÇAY EN BERRY
- DEL17/198 DDMARCHE : DESIGNATION D’UN NOUVEAU REFERENT TECHNIQUE
- DEL17/199 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : HARMONISATION DU MODE DE
FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES PAR LA TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)
- DEL17/200 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : CONTRAT POUR L’ACTION ET LA
PERFORMANCE BAREME E ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE
BERRY ET ECO-EMBALLAGES AVENANT N° 2 RELATIF AU TRANSPORT DE L’ALUMINIUM DE
COLLECTE SELECTIVE EN VRAC

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, approuve la modification de l’ordre du jour, comme suit :

Ajout de trois délibérations :

- DEL17/201 CENTRE DE SANTE – GROUPEMENT D’INTERET PUBLIC (GIP) - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL17/202 MAINTIEN DES SERVICES DE SOINS DU CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON – MOTION
- DEL17/203 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L’ECLAIRAGE PUBLIC –
FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE
- DEL17/204 OFFICE DU COMMERCE ET DE L’ARTISANAT DE VIERZON – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE POUR L’ANNEE 2017

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017

Le Conseil Communautaire approuve, à l’unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017.

- DEL17/162 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,
Je vous rends compte des décisions que j’ai été amené à prendre :

DP17/40 CENTRE DE LOISIRS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF 18) – AMENAGEMENT DE L'ESPACE JEUNES – JEUX – MODIFICATION DE LA DECISION DU PRESIDENT N° DP 17/36 DU 3 AVRIL 2017

Il a été décidé :

- de modifier la Décision du Président n° DP17/36 du 3 avril 2017,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous,
 - Dépenses HT 736.13 € HT
 - CAF 18 589.00 € (80 %)
 - Communauté de Communes 147.13 € (20 %)
- de solliciter une subvention de la CAF du Cher pour un montant de 589.00 €,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget principal.

DP17/41 NETTOYAGE DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY — CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise C2S Services, 16 boulevard Salvator ALLENDE, 18100 VIERZON pour un montant de 2 129.57 € Net de Taxe,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la dépense aux budgets correspondants.

DP17/42 PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU KIOSQUE SITUE SUR LA COMMUNE DE GENOUILLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

SANS SUITE

DP17/43 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL – CONVENTION AVEC L'ADESLI (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE)

Il a été décidé :

- de renouveler l'adhésion à l'Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre (ADESLI),
 - * Adhésion 2016/2017 33,00 €
- d'accepter le devis présenté par l'ADESLI pour la mise à disposition de personnel qualifié au centre nautique intercommunal pour la saison 2017 :
 - * BEESAN du 6 juin au 30 juin : 3 250,00 €
 - * BEESAN du 1^{er} juillet au 31 juillet : 4 940,00 €
 - * BEESAN du 1^{er} août au 31 août : 4 940,00 €
 - * BEESAN du 1^{er} septembre au 3 septembre : 617,50 €

Heure supplémentaire facturée : 32,50 €

- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, de signer tous les actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire la dépense au budget 2017.
- de régler mensuellement les factures,

DP17/44 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – REHABILITATION / REMISE A NEUF DE LA SIGNALÉTIQUE DU PARCOURS DE SANTE ET DU SENTIER BOTANIQUE DE L'ETANG DES SCEPS A GENOUILLY - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DU PAYS DE VIERZON.

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - Communauté de Communes 6 835,15 € HT (environ 60,00 %)
 - Région Centre-Val de Loire 4 556,00 € HT (environ 40,00 %)
- de solliciter une subvention à la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du contrat régional du Pays de Vierzon pour un montant de 4 556,00 € HT
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'imputer au budget du service Tourisme et Congrès les dépenses correspondantes.

DP17/45 TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE DU CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- de procéder à la transmission électronique des documents budgétaires sur actes budgétaires,
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des documents budgétaires sur actes budgétaires, l'avenant prenant effet le 15 juin 2017, entre la Préfecture du Cher et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de signer l'avenant n° 1,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP17/46 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Il a été décidé :

- de modifier la décision de président n° DP 13.06 créant la Régie d'avances de l'office de Tourisme de Vierzon, comme suit :

ARTICLE 5 :

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1300,00 € dont 300,00 € sur le compte de dépôt de fonds

Les autres articles restent inchangés.

DP17/47 PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU KIOSQUE SITUE SUR LA COMMUNE DE GENOUILLY
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition au titre de la compétence tourisme à savoir :
 - o Kiosque situé sur le parcours du sentier botanique à l'étang des Sceps sur le Commune de Genouilly,
 - o Référence cadastrale : A 770,
 - o N° Inventaire : 196200028,
 - o Superficie : 12 m²,
 - o Valeur : 5 488 €.
- de signer le procès-verbal à intervenir entre la Commune de Genouilly et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry ainsi que toute décision se rapportant à ce dossier,

DP17/48 REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) – MODIFICATION
DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP17/22

Il a été décidé :

- de modifier la Décision de Président n° DP17/22 en date du 28 février 2017,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

- ETAT - D.E.T.R	87 792,75 € (50 %)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	87 792,75 € (50 %)
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 87 792,75 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP17/49 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - SPECTACLES DE
CONTES - CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- de retenir la conteuse Corinne DUCHENE, Conteuse du Merveilleux, 35 rue du 11 Novembre 1918, 36800 SAINT GAULTIER, pour une prestation s'élevant à 430,00 € TTC comprenant le salaire net, les cotisations sociales au GUSO, les frais de déplacement spectacle,
- de signer le contrat d'engagement à durée déterminée, ainsi que tous les documents relatifs au contrat,
- d'imputer les dépenses afférentes au budget 2017.

DP17/50 COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY - REALISATION D'UN AUDIT FINANCIER,
ORGANISATIONNEL ET DE GESTION POUR UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE -
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-
SOLOGNE-BERRY ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition entre la Commune de Saint-Germain-du-Puy et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, pour la période courant du 13 juin 2017 au 12 juillet 2017, en vue de réaliser les prestations définies ci-dessous :
 - ✓ Mise en œuvre des actions de début de mandat de la nouvelle équipe
 - ✓ Réalisation d'un audit d'organisation
 - ✓ Elaboration d'une démarche de développement durable

le montant des prestations dû par la Commune de Saint-Germain-du-Puy à 3 332,29 €,

- de signer ladite convention,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP17/51 OFFICE DE TOURISME – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES AU CAMPING DE GRAÇAY

Il a été décidé :

- de modifier la décision de président n° DP15/15 créant la Régie de recettes pour le Camping de Graçay, comme suit :

ARTICLE 4 :

La régie encaisse les produits suivants :

- Emplacement Tente
- Emplacement Camping-car
- Emplacement Caravane
- Redevance journalière campeur adulte, campeur enfant (- de 7 ans)
- Redevance pour les animaux
- Branchement électrique
- Garage mort
- Location de mobil-homes
- Taxe de séjour
- la location de parures de draps
- la location de vélos
- vente de produits boutique liés au Service Tourisme et Congrès

Les autres articles restent inchangés.

DP17/52 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DU CAMPING DE BELLON

Il a été décidé :

- de modifier la décision de président n° DP 13.05 créant la Régie de recettes pour le Camping de Bellon, comme suit :

ARTICLE 3 :

La régie encaisse les produits suivants :

- redevance journalière campeur adulte, campeur enfant (- de 10 ans),
- redevance pour les animaux,
- emplacement voiture + tente, voiture + caravane,
- emplacement camping-car,
- tente, caravane ou camping-car supplémentaire,
- branchement électrique,
- garage mort,
- autres services complémentaires inhérents au fonctionnement d'un camping (congélation de blocs de glace, jeton de machine à laver le linge, dosette de lessive)

- ventes des produits de la boutique du Berry à l'accueil du camping,
- taxe de séjour,
- la location de vélos,
- vente de produits boutiques liés au Service Tourisme et Congrès.

Les autres articles restent inchangés.

DP17/53 MARCHE PUBLIC DE SERVICES – CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUE EXPOSITION - EXPOSITION « CHRISTELLE VERON-CHERBONNIER » - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON DU 13 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2017 – PROCEDURE NEGOCIEE – RETENUE DE L'OFFRE AXA FRANCE IARD/AGENT GENERAL ALAIN LOHOU

Il a été décidé :

- de retenir la Compagnie Axa France IARD, représentée par son Agent Général, Monsieur Alain LOHOU 30, rue Armand Brunet à VIERZON (18100), pour garantir à l'Office de tourisme de Vierzon, en assurance « multirisque exposition », les œuvres de l'artiste Christelle VERON-CHERBONNIER, mises gracieusement à disposition de l'Office de Tourisme de Vierzon, à compter du 13 juin 2017 et ce, jusqu'au 15 septembre 2017, pour un montant total forfaitaire maximal de prime de **209,65 EUROS TTC (deux-cent-neuf euros et soixante-cinq centimes)**, payable d'avance sur facture,
- d'autoriser le Président à signer le projet de conditions particulières du contrat multirisque exposition établi en deux exemplaires originaux, et les avenants correspondants à venir le cas échéant,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante.

DP17/54 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie du Cher	Part Communauté de Communes
Genouilly	2017-02-034	14 904,76 €	7 452,38 €	7 452,38 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 7 452.38 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP17/55 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME JOSE PINTO CALDAS, RUE DES BERLURETTES A VIERZON

Il a été décidé :

- d'acquérir ledit terrain aux prix et conditions suivantes proposés par la Communauté de Communes, titulaire du droit de préemption, de 2 760 € net vendeur pour la partie située en
2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon.fr

zone AUa pour une superficie d'environ 6a 90ca, conformément à l'article R 213-8(c) du Code de l'Urbanisme,

- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que l'acte authentique doit être dressé dans un délai de trois mois à compter de cet accord sur le prix pour constater le transfert de propriété (article L213-12 du Code de l'Urbanisme), et que le prix devra être réglé par la Communauté de Communes dans les six mois qui suivent la décision d'acquérir le bien au prix indiqué par le vendeur (article L 213-14 du Code de l'Urbanisme),
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

DP17/56 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A MADAME BRIGITTE AUGER, ROUTE DE TOURS A VIERZON

Il a été décidé :

- d'exercer son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente par Madame Brigitte AUGER des terrains lui appartenant, cadastrés sections DX 33 et DX 34 d'une contenance de 9a 51ca et de 13a 60ca, sis Route de Tours à Vierzon, au prix de 5 000 €, en vue de la constitution d'une réserve foncière,
- d'acquérir les dit terrains au prix et conditions proposés par le vendeur dans la déclaration d'aliéner du 31 mai 2017, soit 5 000 €, conformément à l'article R 213-8b du Code de l'Urbanisme,
- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que l'acte authentique doit être dressé dans un délai de trois mois à compter de cet accord sur le prix pour constater le transfert de propriété (article L213-12 du Code de l'Urbanisme), et que le prix devra être réglé par la Communauté de Communes dans les quatre mois qui suivent la décision d'acquérir le bien au prix indiqué par le vendeur (article L 213-14 du Code de l'Urbanisme),
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

DP17/ 57 REFECTON DES MAINS-COURANTES SUR LE STADE DE FOOTBALL DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Il a été décidé :

- d'approuver les travaux consistant au remplacement total des mains courantes du stade de Saint Georges sur la Prée, les mains courantes béton seront remplacées par de l'acier galvanisé plastifié blanc.
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

✓ FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL - FAFA	2 779,69 € (50 %)
✓ COMMUNAUTE DE COMMUNES	2 779,69 € (50 %)
- de solliciter la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour un montant de 2 779,69 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP17/58 REFECTON DES MAINS-COURANTES SUR LE STADE FOOTBALL DE THENIOUX- DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Il a été décidé :

- d'approuver les travaux consistant au remplacement total des mains courantes du stade de Thénieux, les mains courantes béton seront remplacées par de l'acier galvanisé plastifié blanc,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

✓ FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL - FAFA	2 782,77 € (50 %)
✓ COMMUNAUTE DE COMMUNES	2 782,76 € (50 %)
- de solliciter la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour un montant de 2 782,77 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP17/59 REFECTION DES MAINS-COURANTES SUR LE STADE DE FOOTBALL DE GENOUILLY – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Il a été décidé :

- d'approuver travaux consistent au remplacement total des mains courantes du stade de Genouilly, les mains courantes béton seront remplacées par de l'acier galvanisé plastifié blanc
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

✓ FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL - FAFA	5 000,00 € (27,48 %)
✓ COMMUNAUTE DE COMMUNES	13 196,11 € (72,52 %)
- de solliciter la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour un montant de 5 000,00 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP17/60 COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY - REALISATION D'UN AUDIT FINANCIER, ORGANISATIONNEL ET DE GESTION POUR UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP17/50 DU 12 JUIN 2017

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président n° DP17/50 du 12 juin 2017, déposée auprès du contrôle de légalité le 13 juin 2017 qui avait pour objet : « Réalisation d'un audit financier, organisationnel et de gestion pour une démarche de développement durable Convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Saint-Germain-du-Puy »,
- de notifier la présente décision à la Commune de Saint-Germain-du-Puy.

DP17/61 CONVENTION AVEC SUEZ RV FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS POUR L'ENLEVEMENT DES CAPSULES DE CAFE NESPRESSO

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café Nespresso avec la société SUEZ RV France – Tour CB 21, 16 place de l'Iris 92040 Paris La Défense Cedex – pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} juin 2017. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée et comprend les prestations suivantes :
 - Mise à disposition des contenants de collecte : GRATUIT.
 - Enlèvement par échange de contenant : GRATUIT.
 - Remplacement des contenants (en cas de dégradation, perte ou vol) : 90 € H.T./contenant.
- de signer tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants à cette convention.

DP17/62 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 13 JUILLET 2017

Il a été décidé :

- d'intégrer un nouveau fournisseur et de nouveaux produits :
 - ✓ EARL Ferme de La Bisquinerie - M et Mme CHAUVEAU Hervé et Delphine à Graçay (Ferme de la Plaisance).
- d'intégrer de nouveaux produits pour le producteur Cannelle et Bergamote.
- d'appliquer les tarifs joints en annexe, à compter du 13 juillet 2017,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

DP17/63 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DE TICKETS DE BUS A COMPTER DU 13 JUILLET 2017

Il a été décidé :

- d'appliquer les tarifs de vente de tickets de bus suivants :
 - Ticket bleu : 1.00 € TTC
 - Ticket vendu en carnet de 10 : 0.75 € TTC l'unité
 - Ticket vert, tarif social : 0.30 € TTC l'unité
- d'appliquer ces tarifs à compter du 13 juillet 2017,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

DP17/64 TELESURVEILLANCE ET MAINTENANCE ALARME ANTI INTRUSION DU SIEGE DU POLE RURAL ET DU CENTRE DE LOISIRS A GENUILLY – AVENANT N°1

Il a été décidé :

- de valider la diminution du coût du loyer mensuel à 34,91€ HT (41,90 € TTC) et d'arrêter le contrat à la date du 31 décembre 2019,
- d'approuver et signer l'avenant n° 1 correspondant,
- d'inscrire la dépense aux budgets correspondants.

DP17/65 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – FIXATION DU TARIF DE LA CAUTION DANS LE CADRE DE LA LOCATION DES VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE PAR L'OFFICE DE TOURISME

Il a été décidé :

- d'approuver les modalités de location et le montant de la caution telles que définies ci-dessous :
 - ✓ la remise d'une caution, d'un montant de 500.00 € en chèque ou en espèces par le client, lors de la prise du vélo,
 - ✓ la copie de la pièce d'identité du client
- d'appliquer cette procédure à compter du _____ ,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

DP17/66 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel défini ci-dessous pour une dépense estimée à 11 134.43 €HT pour des travaux de rénovation complémentaires liés à l'extension de l'éclairage public sur le parking de la salle des fêtes à St-Georges-sur-la-Prée :
 - Prise en charge par le SDE 18 5 567.22 € (50 %)
 - Participation de la commune de St-Georges-sur-la-Prée par un fonds de concours de 2 000.00 € (17.96 %)
 - Participation de la Communauté 3 567.21 € (32.04 %)
- d'accepter un fonds de concours de la Commune de St-Georges-sur-la-Prée de 2 000 €.

DP17/67 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Energie du Cher	Part Communauté de Communes
St-Georges-sur-la-Prée	2017-02-076	11 134,43 €	5 567,22 €	5 567,21 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 5 5767.22 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire la part de la Communauté au Budget Principal qui sera actualisée en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP17/68 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME JOSE PINTO CALDAS, RUE DES BERLURETTES A VIERZON - RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP17/55 DU 16 JUIN 2017

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président n°DP17/55 en date du 16 juin 2017,
- d'exercer son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente du terrain appartenant à Monsieur et Madame José PINTO CALDAS, cadastré section CZ n° 178 pour la partie située en zone AUa pour une superficie d'environ 6a 90ca, situé 23 rue des Berlurettes à Vierzon, en vue de constitution de la réserve foncière des Berlurettes,
- d'acquérir ledit terrain aux prix et conditions suivantes proposés par la Communauté de Communes, titulaire du droit de préemption, de 2 760 € net vendeur pour la partie située en zone AUa pour une superficie d'environ 6a 90ca, conformément à l'article R 213-8(c) du Code de l'Urbanisme,
- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété est fixé à la date la plus tardive des deux dates correspondant soit à la date de signature de l'acte authentique soit du paiement du prix. En tout état de cause, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 4 mois (article L 213-14 du code de l'urbanisme). Si à l'issue de ce délai, le transfert de propriété n'est pas intervenu, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien,
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice

DP17/69 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A MADAME BRIGITTE AUGER, ROUTE DE TOURS A VIERZON – RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP17/56 DU 16 JUIN 2017

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président n°DP17/56 en date du 16 juin 2017,
 - d'exercer son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente par Madame Brigitte AUGER des terrains lui appartenant, cadastrés sections DX 33 et DX 34 d'une contenance de 9a 51ca et de 13a 60ca, sis Route de Tours à Vierzon, au prix de 5 000 €, en vue de la constitution d'une réserve foncière,
 - d'acquérir les dit terrains au prix et conditions proposés par le vendeur dans la déclaration d'aliéner du 31 mai 2017, soit 5 000 €, conformément à l'article R 213-8b du Code de l'Urbanisme,
 - de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété est fixé à la date la plus tardive des deux dates correspondant soit à la date de signature de l'acte authentique soit du paiement du prix. En tout état de cause, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 4 mois (article L 213-14 du code de l'urbanisme).
- Si à l'issue de ce délai, le transfert de propriété n'est pas intervenu, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien,
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Le Conseil Communautaire ne formule aucune remarque.

DEL17/163 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015,
Je vous rends compte des décisions que le Bureau a été amené à prendre :

DB17/43 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'attribuer le marché subséquent n°14 à la Société COLAS – RD 2076 – Les Carrières – CS 10035 – 18020 BOURGES pour un montant de 268 721.82 € ht soit 322 466.18 € TTC et se décomposant ainsi :
 - Tranche ferme : 64 861.50 € TTC
 - Tranche optionnelle 1 : 25 894.63 € TTC
 - Tranche optionnelle 2 : 24 554.40 € TTC
 - Tranche optionnelle 3 : 19 810.08 € TTC
 - Tranche optionnelle 4 : 29 923.80 € TTC
 - Tranche optionnelle 5 : 15 706.33 € TTC
 - Tranche optionnelle 6 : 15 258.24 € TTC
 - Tranche optionnelle 7 : 32 223.26 € TTC
 - Tranche optionnelle 8 : 54 974.76 € TTC
 - Tranche optionnelle 9 : 11 086.80 € TTC
 - Tranche optionnelle 10 : 28 172.38 € TTC
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les avenants,
- d'inscrire au budget 2017 les dépenses correspondantes.

DB17/44 PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE PHASE II – CONTROLE D'ACCES D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POIDS LOURDS – CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'attribuer le marché à la Société FAAC – 377 Rue Ferdinand Perrier – 69 808 ST PRIEST pour un montant de 51 226.93 € HT soit 61 472.32 € TTC.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les avenants,
- d'inscrire au budget 2017 les dépenses correspondantes.

DB17/45 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, SISE 2 RUE BLANCHE BARON A VIERZON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES BOUCHONS D'AMOUR »

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : [contact@cc-vierzon .fr](mailto:contact@cc-vierzon.fr)

- d'approuver le renouvellement sans interruption de la convention de mise à disposition à titre gracieux, de l'emplacement d'environ 80 m² situé au sous-sol du siège de la Communauté de Communes, sise 2 rue Blanche Baron à Vierzon, entre la Communauté de Communes « Vierzon Sologne Berry » et l'association «les Bouchons d'Amour », pour une période triennale, ayant pour effet le 1^{er} juin 2017, et pour terme, le 31 mai 2020,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

DB17/46 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, SISE 17 RUE DE LA SOCIETE FRANÇAISE A VIERZON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES BOUCHONS D'AMOUR »

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver le renouvellement sans interruption de la convention de mise à disposition à titre gracieux, d'une emprise d'environ 100 m² située au 17 rue de la Société Française à Vierzon, entre la Communauté de Communes « Vierzon Sologne Berry » et l'association «les Bouchons d'Amour », pour une période triennale, ayant pour effet le 1^{er} juin 2017, et pour terme, le 31 mai 2020,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

DB17/47 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, SISE 17 RUE DE LA SOCIETE FRANÇAISE – 18100 VIERZON AU PROFIT DE L' ASSOCIATION « LE BOUCHON DE LIEGE DU CŒUR 36/18 »

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de mise à disposition à titre gracieux, de l'emplacement d'environ 30 m² situé, sise 17 rue de la Société Française à Vierzon, entre la Communauté de Communes « Vierzon Sologne Berry » et l'Association, « Le Bouchon de Liège du Cœur 36/18 », pour une période triennale, ayant pour effet le 1^{er} juin 2017, et pour terme, le 31 mai 2020,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

DB17/48 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, SISE 2 RUE BLANCHE BARON A VIERZON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE BOUCHON DE LIEGE DU CŒUR 36/18 »

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de mise à disposition à titre gracieux, de l'emplacement d'environ 80 m² situé au sous-sol du bâtiment de la Communauté de Communes, sise 2 rue Blanche Baron à Vierzon, entre la Communauté de Communes « Vierzon Sologne Berry » et l'Association, « Le Bouchon de Liège du Cœur 36/18 », pour une période triennale, ayant pour effet le 1^{er} juin 2017, et pour terme, le 31 mai 2020,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

DB17/49 CIDE – CENTRE D'INNOVATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE AZIMUT CREATIF.

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention d'occupation précaire prenant effet à compter du 1^{er} juin 2017, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société AZIMUT CREATIF ou toute personne morale venant s'y substituer, pour le bureau n°12 d'une superficie de 14,08 m² situés au CIDE dans La Pépinière d'Entreprises Antoine de Saint Exupéry, moyennant un loyer mensuel de 257,26 € HT soit 308,71 € T.T.C, et ayant pour échéance le 30 avril 2019,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention d'occupation précaire ci-annexé et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB17/50 CIDE – CENTRE D'INNOVATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE ELEMENT AUDIOVISUEL.

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention d'occupation précaire prenant effet à compter du 13 septembre 2017, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société Elément Audiovisuel ou toute personne morale venant s'y substituer, pour le bureau n°11 d'une superficie de 19,68 m² situés au CIDE dans La Pépinière d'Entreprises Antoine de Saint Exupéry, moyennant un loyer mensuel de **331,74 € HT soit 398,08 € T.T.C**, et ayant pour échéance le 12 août 2019,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention d'occupation précaire ci-annexé et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB17/51 CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRES » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'adhérer au service « consultation du dossier allocataire »
- d'autoriser la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, à signer tous les documents de rapportant à ce dossier

DB17/52 CENTRE DE LOISIRS – OUVERTURE ET REDEVANCE POUR L'ETE SPORTIF ET CULTUREL 2017

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de fixer :

- l'ouverture de l'été sportif et culturel 2017 du 10 au 13 juillet 2017,
- la participation à 10 € par jeune pour la semaine.

- d'inscrire la recette au budget.

DB17/53 REDEVANCES DU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE POUR LE SECOND SEMESTRE ET REDEVANCES « ETE 2017 - CAMPS » DU CENTRE DE LOISIRS DES VALLEES VERTES

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de fixer les redevances, suite à la modification des quotients familiaux de la Caisse d'Allocations Familiales, pour le second semestre : « les mercredis 2017 »

☞ Pour les familles de la Communauté de Communes issues des communes de moins de 2 000 habitants

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>1/2 journée avec repas</u>	QF < 401 €	4,65 €	8,80 €	12,60 €	15,70 €
	QF de 401 € à 586 €	5,65 €	10,80 €	15,60 €	19,70 €
	QF > 586 €	7,15 €	13,80 €	20,10 €	25,70 €
<u>1/2 journée sans repas</u>	QF < 401 €	2,70 €	4,90 €	6,80 €	7,85 €
	QF de 401 € à 586 €	3,70 €	6,90 €	9,80 €	11,85 €
	QF > 586 €	5,20 €	9,90 €	14,30 €	17,85 €

☞ Pour les autres familles

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>1/2 journée avec repas</u>	QF < 401 €	7,20 €	14,00 €	20,15 €	25,91 €
	QF de 401 € à 586 €	8,20 €	16,00 €	23,15 €	29,91 €
	QF > 586 €	9,70 €	19,00 €	27,65 €	35,91 €
<u>1/2 journée sans repas</u>	QF < 401 €	5,25 €	10,10 €	14,35 €	18,15 €
	QF de 401 € à 586 €	6,25 €	12,10 €	17,35 €	22,15 €
	QF > 586 €	7,75 €	15,10 €	21,85 €	28,15 €

- de fixer les redevances, suite à la modification des Quotients familiaux de la Caisse d'Allocations Familiales, pour le second semestre : « les vacances 2017 »

☞ Pour les familles de la Communauté de Communes issues des communes de moins de 2 000 habitants

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>journée</u>	QF < 401 €	7,30 €	14,10 €	20,50 €	26,30 €
	QF de 401 € à 586 €	9,30 €	18,10 €	26,50 €	34,30 €
	QF > 586 €	12,30 €	24,10 €	35,50 €	46,30 €
<u>semaine</u>	QF < 401 €	31,00 €	57,50 €	82,10 €	104,00 €
	QF de 401 € à 586 €	41,00 €	77,50 €	112,10 €	144,00 €
	QF > 586 €	56,00 €	107,50 €	157,10 €	204,00 €

↳ Pour les autres familles

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
journée	QF < 401 €	12,05 €	23,25 €	33,75 €	43,45 €
	QF de 401 € à 586 €	14,05 €	27,25 €	39,75 €	51,45 €
	QF > 586 €	17,05 €	33,25 €	48,75 €	63,45 €
semaine	QF < 401 €	51,00 €	96,90 €	138,80 €	177,70 €
	QF de 401 € à 586 €	61,00 €	116,90 €	168,80 €	217,70 €
	QF > 586 €	76,00 €	146,90 €	213,80 €	277,70 €

- Activités jeunes (communes de la cdc de moins de 2 000 habitants uniquement) :
 - Cotisation semestrielle : 7,50 €
 - de fixer les redevances des camps de l'été 2017 ainsi pour les familles des communes de la communauté de moins de 2 000 habitants : Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Graçay, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Outrille, Saint-Hilaire-de-Court et Thénieux

Quotient familial > 586

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
séjour ados	150,00 €	295,00 €	435,00 €	570,00 €
séjour Lathus	130,00 €	255,00 €	375,00 €	490,00 €
camp équitation	110,00 €	215,00 €	315,00 €	410,00 €
mini camp équitation	90,00 €	175,00 €	255,00 €	330,00 €
camp sports et nature	75,00 €	145,00 €	210,00 €	270,00 €

Quotient familial de 401 à 586

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
séjour ados	65,00 €	125,00 €	180,00 €	230,00 €
séjour Lathus	45,00 €	85,00 €	120,00 €	150,00 €
camp équitation	42,00 €	79,00 €	111,00 €	138,00 €
mini camp équitation	39,00 €	73,00 €	102,00 €	126,00 €
camp sports et nature	24,00 €	46,00 €	66,00 €	84,00 €

Quotient familial < 401

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
séjour ados	55,00 €	105,00 €	150,00 €	190,00 €
séjour Lathus	35,00 €	65,00 €	90,00 €	110,00 €
camp équitation	34,00 €	63,00 €	87,00 €	106,00 €
mini camp équitation	33,00 €	61,00 €	84,00 €	102,00 €
camp sports et nature	18,00 €	34,00 €	48,00 €	60,00 €

- de fixer ainsi les redevances pour les familles des autres communes :

Quotient familial > 586

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
séjour ados	350,00 €	690,00 €	1 020,00 €	1 340,00 €
séjour Lathus	330,00 €	650,00 €	950,00 €	1 240,00 €
camp équitation	165,00 €	325,00 €	480,00 €	630,00 €
mini camp équitation	150,00 €	295,00 €	435,00 €	570,00 €
camp sports et nature	100,00 €	195,00 €	285,00 €	370,00 €

Quotient familial de 401 à 586

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
séjour ados	265,00 €	520,00 €	765,00 €	1 000,00 €
séjour Lathus	245,00 €	480,00 €	695,00 €	900,00 €
camp équitation	97,00 €	189,00 €	276,00 €	358,00 €
mini camp équitation	99,00 €	193,00 €	192,00 €	366,00 €
camp sports et nature	32,00 €	59,00 €	81,00 €	98,00 €

Quotient familial < 401

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
séjour ados	255,00 €	500,00 €	735,00 €	960,00 €
séjour Lathus	235,00 €	460,00 €	665,00 €	860,00 €
Camp équitation	89,00 €	173,00 €	252,00 €	326,00 €
mini camp équitation	93,00 €	181,00 €	264,00 €	342,00 €
camp sports et nature	24,00 €	43,00 €	57,00 €	66,00 €

- de fixer à 30 % le montant de l'acompte non remboursable en cas de désistement 8 jours avant le séjour,
- d'inscrire les recettes au budget.

DB17/54 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON –TARIF DE VENTES
HORS TAXE DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 18 MAI 2017

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs de vente,
- d'appliquer ces tarifs à compter du 18 mai 2017,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'office de Tourisme

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon.fr

DB17/55 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC- MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL – SAISON 2017

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire de la buvette du centre nautique intercommunal situé à Graçay entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Mme ASNOUN, exploitant le débit de boissons « Le Grand Café du Commerce »,
- de mettre à disposition ce local du 10 juin 2017 au 3 septembre 2017,
- de fixer la redevance payable à terme échu au Trésor Public d'un montant total de 70,00 €, se répartissant comme suit :
 - ✓ 10,00 € en juin 2017
 - ✓ 30,00 € en juillet 2017
 - ✓ 30,00 € en août 2017
- L'exploitant devra se conformer à la réglementation en vigueur sur les débits de boissons et être titulaire d'une licence de première catégorie délivrée par la Mairie de Graçay.
- d'autoriser Monsieur le Président ou à défaut le Vice-président délégué aux bâtiments sportifs et culturels, éclairage public à signer ladite convention d'occupation temporaire à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.
- d'inscrire la recette au budget 2017.

DB17/56 AUTORISATION DE SIGNATURES DU PRESIDENT – MARCHÉ « REHABILITATION DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DE GRAÇAY »

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les avenants.

DB17/57 MISE EN PLACE D'UN PRET A « TAUX FIXE DE MARCHÉ » DE 735 000,00 € AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2017

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt qui sera établi à cet effet entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, et la Société Générale, 17 cours Valmy 92987 PARIS LA DEFENSE Cedex, dans les conditions ci-après définies,
 - **Montant** : 735 000 euros
 - **Durée** : Le prêt est consenti jusqu'au 20/07/2037 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 20/07/2017.

Tirage n°1 :

- **Montant** : 735 000 euros
- **Date de départ** : 20/07/2017

- Maturité : 20/07/2037 (20 ans)
- Amortissement : Trimestriel - Linéaire
- Périodicité des intérêts : Trimestrielle
- Base de calcul : exact / 360
- Taux d'intérêts : 1,48 %

Soulte de rupture des conditions financières : L'emprunteur devra régler à la Société Générale une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement, pertes et frais supportés ou réputés supportés par la Société Générale résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du Prêt, du remboursement anticipé du Prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du Prêt. Dans l'hypothèse où la soulte de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la Société Générale, ledit gain sera reversé par la Société Générale à l'Emprunteur.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,

La recette est inscrite au budget 2017.

DB17/58 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, SIS ZAC SOLOGNE LIEU DIT « LES GRANDS CHAMPS » A VIERZON – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA SOCIETE VIERZONNAISE DE MAROQUINERIE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de mettre fin au précédent bail commercial signé entre les deux parties concernées en date du 17 février 2011,
- d'approuver le bail commercial (3-6-9) démarrant au 1^{er} septembre 2017 avec pour échéance le 31 août 2026 passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société Vierzonnaise de Maroquinerie ou toute personne morale venant s'y substituer, pour environ 1 269,60 m² de locaux et ses abords sis ZAC SOLOGNE à Vierzon lieudit « Les Grands Champs », pour un loyer mensuel de 4050,00 € HT soit 4860 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer le bail et les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget.

DB17/59 MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AMENAGE ZAC DU VIEUX-DOMAINA A VIERZON (18100) – BAIL PRECAIRE ENTRE LA SOCIETE SBDR ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver le bail précaire entre la Société SBDR et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, pour une durée de 60 mois entiers à compter du 1^{er} juillet 2017 avec pour échéance le 30 juin 2022,
- d'approuver le montant annuel du loyer à 27 257,00 € HT soit 32 708,40 € TTC ?
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents y afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB17/60 ILOT B3 DU SITE SOCIETE FRANÇAISE A VIERZON - ESPACE BOWLING – AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA SARL L'ENVOL BOWLING

Le Président,

Vu les difficultés économiques rencontrées par la Société (placement en redressement judiciaire),

Vu la conjoncture économique et l'équilibre global de l'opération pour la collectivité, il est proposé de fixer le loyer à 41 214,00 € HT annuel soit 3 434,50 € HT par mois, ce loyer devenant dorénavant le loyer de référence pour la suite du bail commercial.

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 au bail commercial entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL L'ENVOL BOWLING, dans les termes présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL L'ENVOL BOWLING,
- de notifier la présente décision et l'avenant n° 1 au bail à la SARL L'Enjoy Bowling,
- d'inscrire au budget de l'exercice les modifications financières liées à l'application de cet avenant.

DB17/61 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DU CHER (USEP 18) POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE NAUTIQUE

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher (USEP 18) et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour la mise à disposition gratuite des équipements du centre nautique dans le cadre de la mise en œuvre de « J'apprends à nager », pour la période du 6 juin au 7 juillet 2017,
- d'autoriser le Président à défaut le Vice-Président chargé des équipements sportifs et culturels à signer la convention à intervenir ainsi que toute décision se rapportant à cette affaire,

DB17/62 NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) - MUTUALISATION GEREE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOUS FORME DE PRESTATIONS DE SERVICES – MODALITES DE PAIEMENT

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention faisant assurer par le service Enfance Jeunesse du Pôle Rural la coordination, la gestion et la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires pour les communes de la communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry de moins de 2 000 habitants pour la durée du PEDT soit les années scolaires – 201/2018 et 2018/2019 et 2019/2020 pour les élèves du CP au CM2,
- de demander le paiement des prestations aux communes au coût moyen horaire en fonction du nombre d'intervenants et des heures effectuées,
- d'ajouter 15 % de frais de coordination,

- d'autoriser le Président à défaut la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention à intervenir ainsi que toute décision se rapportant à ce dispositif, avec chacune des communes concernées,
- de déclarer que les crédits seront inscrits au budget principal.

DB17/63 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON –TARIF DE VENTES HORS TAXE DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 20 JUIN 2017

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs de vente,
- d'appliquer les tarifs à partir du 20 juin 2017,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'office de Tourisme.

DB17/64 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – REGLE DE TARIFICATION ET VENTE DE PRESTATIONS INCLUANT « UNE LOCATION DE SALLE ET / OU LES SERVICES D'UN TRAITEUR» PAR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON DANS LE CADRE DES PRODUITS TOURISTIQUES EN PACKAGES APPLICABLES A COMPTER DU 20 JUIN 2017

Rapporteur : Rached AÏT SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la vente de location de salle et / ou de service traiteur par l'office de tourisme de Vierzon dans le cadre de ses produits touristiques en packages, **à compter du 20 juin 2017**, rémunérée sur la base d'une commission de 10 % sur le tarif HT,
- d'approuver les règles de tarification énumérées ci-dessus,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

DB17/65 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON —TARIFS DE VENTE DE PRESTATIONS INCLUS DANS UN PACKAGE – TARIFS HT APPLICABLES A COMPTER DU 20 JUIN 2017

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs hors taxes de ces prestations, à savoir :
 - ✓ Entrée à la Crypte de Bourges : 5.90 € HT par personne
 - ✓ Déjeuner : 20.90 € HT/personne
 - ✓ Forfait Boisson : 5.00 € HT /personne
 - ✓ Camping de Bourges : Emplacement camping-car pour 2 personnes : 16.18 € HT par jour (pour 1 personne : 8.09 € HT par jour)
 - ✓ Forfait électrique au Camping de Bourges : 4.25 € HT pour 2 personnes et par jour (2.12 € HT /personne et par jour)
 - ✓ Taxe de séjour pour le camping de Bourges : 0.61 € par personne et par jour
 - ✓ Croisière sur la Loire : 13.33 € HT par personne
 - ✓ Dégustation et animation autour de la pêche : 4.16 € HT / personne
 - ✓ Visite guidée de Mennetou sur Cher : 4.16 € HT/ personne

- d'appliquer ces tarifs à compter du 20 juin 2017,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès

DB17/66 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON —TARIFS DE VENTE POUR ANIMATION BRAME DU CERF – TARIFS HT APPLICABLES A COMPTER DU 20 JUIN 2017

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

- Il a été décidé par le Bureau Communautaire :
 - d'approuver les tarifs HT ci-dessous,
 - ✓ 13.33 € HT par personne pour les adultes et enfants de 12 et plus
 - ✓ gratuit pour les enfants de – de 12 ans

Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur.
 - d'appliquer ces tarifs à compter du 20 juin 2017
 - d'inscrire les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès

DB17/67 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE PRESTATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST DE GRACAY.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

- Il a été décidé par le Bureau Communautaire :
- d'approuver la convention de prestations entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et l'association « Musée de la photographie Lucien Prévost de Graçay » pour l'accueil et l'information touristique au sein du bureau d'information touristique de Graçay.
 - d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,
 - d'imputer les dépenses au budget du Service Tourisme et Congrès.

DB17/68 OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE PRET ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME CHRISTELLE VERON-CHERBONNIER, ARTISTE PEINTRE, POUR UNE EXPOSITION A LA GALERIE, SALLE D'EXPOSITION DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON.

Rapporteur : Mr Rached AÏT-SLIMANE

- Il a été décidé par le Bureau Communautaire :
- d'autoriser Madame Christelle VERON-CHERBONNIER, artiste peintre, à exposer ses œuvres dans les locaux de l'Office de tourisme de Vierzon pour la période du 13 juin 2017 au 15 septembre 2017, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
 - d'approuver la convention de mise à disposition entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et Madame Christelle VERON-CHERBONNIER, artiste peintre, pour la période du 13 juin au 15 septembre 2017,
 - d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,

DB17/69 OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE PRET ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME ISABELLE SARIAN, ARTISTE PEINTRE, POUR UNE EXPOSITION A LA GALERIE, SALLE D'EXPOSITION DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'autoriser Madame Isabelle SARIAN, artiste peintre, à exposer ses œuvres dans les locaux de l'Office de tourisme de Vierzon pour la période du 18 septembre 2017 au 08 décembre 2017, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et Madame Isabelle SARIAN, artiste peintre, pour la période du 18 septembre au 08 décembre 2017,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,

DB17/70 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON, ET LA VILLE DE VIERZON.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention d'occupation précaire des locaux du musée des Fours Banaux entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Ville de Vierzon pour la période du 27 juin au 8 septembre 2017,
- d'autoriser le Président ou le Vice*Président en charge du Tourisme à signer la dite convention,
- d'autoriser le Président ou le Vice*Président en charge du Tourisme à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès

DB17/71 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – FIXATION DE TARIFS DE LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES ET MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DU CASQUE - TARIFS HT APPLICABLES A COMPTER DU 20 JUIN 2017

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs hors taxes de location de vélos électriques à compter du 20 juin 2017, ainsi définis :

VELOS ELECTRIQUES	TARIFS HT	TARIFS TTC A TITRE INDICATIF
1 HEURE	4.17 €	5.00 €
½ JOURNEE (4H)	10.00 €	12.00 €

1 JOURNEE (8H)	16.67 €	20.00 €
CASQUE ADULTE OU ENFANT DE DE 12 ANS OU PLUS	0.83 €	1.00 €

VELOS	TARIFS HT	TARIFS TTC A TITRE INDICATIF
CASQUE ADULTE OU ENFANT DE DE 12 ANS OU PLUS	0.83 €	1.00 €

- d'approuver la gratuité de location du casque pour les enfants de – de 12 ans,
- d'approuver le tarif de location du casque adulte et enfant de 12 ans et plus,
- d'approuver les conditions de réservation et de paiement des locations,
- d'inscrire les recettes au budget du service Tourisme et Congrès

DB17/72 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON, ET LE SERVICE TUTELAIRE DU GEDHIF DE BOURGES.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention d'occupation précaire de locaux entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et le service Tutélaire du GEDHIF de Bourges du 1^{er} juillet au 31 octobre 2017,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire les dépenses au budget du service Tourisme et Congrès

DB17/73 CESSION DU DROIT DE CHASSE ET DELEGATION DU DROIT DE DESTRUCTION DES NUISIBLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY AU PROFIT DE MONSIEUR CHRISTOPHE GITON.

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de contracter un bail de chasse entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Monsieur Christophe GITON, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juin 2018 inclus, à titre gracieux, pour la cession du droit de chasse et la délégation du droit de destruction des nuisibles, sur les parcelles section AI n°99, AI n°93 et AH n°179, pour une durée d'un an, une seule fois reconductible, avec effet au 1^{er} juillet 2017, étant précisé que Madame Véronique BARTIN propriétaire du fond jouxtant la parcelle section AI n°93 a préalablement donné son accord express.

- d'autoriser le Président à signer le bail de chasse et tous les actes nécessaires à son bon déroulement.

DB17/74 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE BIENS COMMUNAUX ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE BERRY POUR LE COMPTE DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de mise à disposition et d'utilisation de biens communaux entre la Ville de Vierzon et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour le compte de l'Office de Tourisme de Vierzon pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les actes en déroulant.
- d'imputer les recettes et dépenses au budget 2017 du service Tourisme et Congrès.

DB17/75 COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY - REALISATION D'UN AUDIT FINANCIER, ORGANISATIONNEL ET DE GESTION POUR UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY

SANS SUITE

DB17/76 ILOT B3 DU SITE SOCIETE FRANÇAISE A VIERZON - ESPACE BOWLING – SARL L'ENVOL BOWLING AUTORISATION DE DECALAGE DE PAIEMENT DES LOYERS SUR 6 MOIS DUS IN FINE PAR LE LOCATAIRE – AVENANT N° 2 AU BAIL COMMERCIAL

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver le décalage de paiement des loyers dus in fine par le locataire de 6 mois, du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017,
- d'approuver l'avenant n° 2 au bail commercial,
- d'inscrire au budget de l'exercice les modifications financières liées à l'application de cette décision

Le Conseil Communautaire ne formule aucune observation.

DEL17/164 EVOLUTION DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE » EN INCLUANT LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUBERGE DE JEUNESSE DE VIERZON – MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier l'intérêt communautaire de la compétence « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » en y ajoutant :

✓ **Aménagement, entretien et gestion de l'Auberge de Jeunesse de la Ville de Vierzon**

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon.fr

- de notifier la présente délibération :
 - ✓ aux communes membres,
 - ✓ à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vierzon

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/165 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-Berry – AJOUT DE LA COMPETENCE « CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC »

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de prendre la compétence optionnelle « création et gestion d'une Maison des Services au Public » à compter du 1^{er} janvier 2018,
- de notifier la présente délibération :
 - ✓ aux communes membres,
 - ✓ à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vierzon

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/166 COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL17/57 DU 30 MARS 2017

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier la délibération n° DEL17/57 du 30 mars 2017, comme suit :
 - ✓ en retirant : « Soutien, maintien, développement, création dans les communes rurales (moins de 2 000 habitants) des commerces de proximité ou de première nécessité »
 - ✓ en maintenant :
 - Etudes de faisabilité, montage, animation et suivi de tous dispositifs en faveur du commerce
 - Favoriser le maintien et le développement du commerce local en améliorant l'image et l'attractivité de leurs points de vente
 - Encourager la mise en place d'une dynamique d'animation commerciale collective du commerce local
 - Soutien, organisation et promotion d'évènements et d'animations à vocation commerciale.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/167 ZONE DU VIEUX DOMAINE – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE SUN'R – RESILIATION DE LA PROMESSE DE BAIL EN DATE DU 23 MARS 2017 ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL17/159 DU 08 JUIN 2017 – AVENANT N° 2 A LA PROMESSE DE BAIL

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de résilier la promesse de bail emphytéotique signée le 23 mars 2017 entre la Société SUN'R ou toute autre personne morale venant s'y substituer et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, ainsi que tous ses effets juridiques,
- de modifier la délibération n° DEL17/159 du 08 juin 2017 par laquelle le Conseil Communautaire modifiait l'article 8 de la promesse de bail emphytéotique 8 « Convention relative au terrain »,
- d'approuver l'avenant n° 2 à la promesse de bail emphytéotique entre la Société SUN'R ou toute autre personne morale venant s'y substituer et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, qui a pour objet de résilier la promesse de bail emphytéotique signée le 23 mars 2017 entre la Société SUN'R ou toute autre personne morale venant s'y substituer et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, ainsi que tous ses effets juridiques,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 à la promesse de bail emphytéotique,
- de notifier la présente délibération et l'avenant n° 2 aux instances concernées.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/168 SYNDICAT MIXTE BERRY NUMERIQUE – MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° DEL14/125 DU 25 JUIN 2014 ET N° DEL16/85 DU 16 JUIN 2016 – ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier les délibérations n° DEL14/125 du 25 juin 2014 et n° DEL16/85 du 16 juin 2016 désignant les membres titulaires et suppléants siégeant au sein du Syndicat Mixte Berry Numérique,
- de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry auprès du Syndicat Mixte Berry Numérique,

A l'issue des opérations de vote, **sont proclamés élus :**

- **Jean-Pierre CHARLES, délégué titulaire**
- **Jean-Pierre DELOINCE, délégué suppléant**

DEL17/169 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2017

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à **169 539,58 €** et s'équilibre section par section comme suit :

FONCTIONNEMENT	147 353,20 €
INVESTISSEMENT	22 186,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/170 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2017

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à **8 725,36 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	7 225,36 €
- fonctionnement	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget des Zones d'Activités.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/171 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME (BUDGET 14) – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2017

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à **15 000,00 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	00,00 €
- fonctionnement	+ 15 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 exercice 2017 du budget annexe de l'Office de Tourisme.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

**DEL17/172 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE II – IMPLANTATIO
D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE AUTOVISION**

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon .fr

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de céder à la Société AUTOVISION, ou toute autre personne morale ou physique venant s'y substituer, un terrain d'environ 6 000 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section AH n°379 d'une contenance de 86 434 m², sise ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE, Route de Bonègue à Vierzon, moyennant le prix 13 € le m² (soit 78 000 € net vendeur),
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/173 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – CESSION PARTIELLE A MONSIEUR ET MADAME MICHEL POBEDA DE LA PARCELLE BD N°257 SISE LIEU DIT LES VARENNES

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de céder à Monsieur et Madame Michel POBEDA, ou toute autre personne morale ou physique venant s'y substituer, environ 3 400 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section BD n°257, sise Route du Vieux Domaine à Vierzon, au prix de 13 600 € net vendeur,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/174 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U DE VIERZO

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le bilan de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°9 du plan local d'urbanisme de Vierzon

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/175 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U. DE VIERZON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification simplifiée n°9 du plan local d'urbanisme de Vierzon, telle qu'elle est annexée à la présente

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/176 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Région Centre-Val de Loire relative à la mise en œuvre d'un partenariat économique,
- d'autoriser le Président à signer la convention et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Région Centre-Val de Loire relative à la mise en œuvre d'u partenariat économique,
- de notifier la présente délibération à la Région Centre-Val de Loire.

Vote

Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)

1 non participation au vote : H. NIEUL + Pouvoir L. CHOLLET

DEL17/177 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CADRE D'INTERVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS »

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Cadre d'intervention pour la mise en place du dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprises et à la création d'emplois »
- d'inscrire les dépenses à venir au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)

1 non participation au vote : H. NIEUL + Pouvoir L. CHOLLET

DEL17/178 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CADRE D'INTERVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE (TRÈS PETITES ENTREPRISES) »

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Cadre d'intervention pour la mise en place du dispositif « Aide en faveur des TPE »
- d'inscrire les dépenses à venir au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)

1 non participation au vote : H. NIEUL + Pouvoir L. CHOLLET

DEL17/179 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIFS « AIDE EN FAVEUR DES TPE » ET « AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS » - MISE EN PLACE D'UN COMITÉ D'ETUDE ET DE SUIVI DES AIDES ECONOMIQUES (CESE) – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la mise en place du Comité d'Etude et de Suivi des Aides Economiques (CESE),
- de désigner les membres qui siègeront auprès du Comité d'Etude et de Suivi des Aides Economiques.

A l'issue des opérations de vote, **sont proclamés élus :**

- **François DUMON**
- **Jean-Marc DUGUET**
- **Sylvie SEGRET-DESCROIX**
- **Rached AIT-SLIMANE**
- **Franck PIFFAULT**

Vote

Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)

1 non participation au vote : H. NIEUL + Pouvoir L. CHOLLET

DEL17/180 PLATE-FORME MULTIMODALE DE TRANSPORT DU VIEUX DOMAINE - BATIMENT LOGISTIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à la construction et à l'exploitation d'un Bâtiment Logistique, plate-forme multimodale de transport du Vieux Domaine, établi par la SEM-VIE, pour l'exercice 2016

Vote

Approuvé à l'unanimité (31 voix pour)

7 Non participations au vote : M. SANSU + Pouvoir de MME CHENE

M. DUGUET + Pouvoir de M. CRINI

M. PIETU, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU

DEL17/181 PLATE-FORME MULTIMODALE DE TRANSPORT DU VIEUX DOMAINE– CENTRE BERRY LOGISTIQUE – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité, ci-annexé, relatif à l'aménagement de la plateforme multi-modale du Vieux Domaine, Centre Berry Logistique, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2016

Vote

Approuvé à l'unanimité (31 voix pour)

**7 Non participations au vote : M. SANSU + Pouvoir de MME CHENE
M. DUGUET + Pouvoir de M. CRINI
M. PIETU, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU**

**DEL17/182 CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE -
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU
COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif au Centre International de Séminaires et de Culture Scientifique et Technique, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2016.

Vote

Approuvé à l'unanimité (31 voix pour)

**7 Non participations au vote : M. SANSU + Pouvoir de MME CHENE
M. DUGUET + Pouvoir de M. CRINI
M. PIETU, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU**

**DEL17/183 BATIMENT INDUSTRIEL ENTREPOSE – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA
SEM-VIE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à la réhabilitation et l'exploitation des bâtiments industriels ENTREPOSE, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2016

Vote

Approuvé à l'unanimité (31 voix pour)

**7 Non participations au vote : M. SANSU + Pouvoir de MME CHENE
M. DUGUET + Pouvoir de M. CRINI
M. PIETU, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU**

**DEL17/184 MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT
AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR
L'EXERCICE 2016**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à la réalisation et l'exploitation de la Maison des Cultures Professionnelles, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2016.

Vote

Approuvé à l'unanimité (31 voix pour)

**7 Non participations au vote : M. SANSU + Pouvoir de MME CHENE
M. DUGUET + Pouvoir de M. CRINI
M. PIETU, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU**

**DEL17/185 ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – PEPINIERE D'ENTREPRISES – CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à l'acquisition et l'exploitation d'une pépinière d'entreprises, Espace Industriel Sologne, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2016

Vote

Approuvé à l'unanimité (31 voix pour)

**7 Non participations au vote : M. SANSU + Pouvoir de MME CHENE
M. DUGUET + Pouvoir de M. CRINI
M. PIETU, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU**

DEL17/186 SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2016

Vote

Approuvé à l'unanimité (27 voix pour)

**7 Non participations au vote : M. SANSU + Pouvoir de MME CHENE
M. DUGUET + Pouvoir de M. CRINI
M. PIETU, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU**

4 Abstentions

**DEL17/187 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD – DISPOSITIONS
RELATIVES A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification du protocole d'accord du temps de travail, portant sur les dispositions relatives à l'organisation du temps partiel de l'ensemble des services intercommunaux figurant dans le protocole d'accord annexé à la présente,
- d'autoriser le Président à signer ce protocole après avis du CT (Comité Technique),

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/188 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DES MODALITES D'EXERCICES DU TEMPS PARTIEL

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de permettre aux agents de l'EPCI, à compter du 1er novembre 2017, de prendre un temps partiel également sur 37h30 et plus uniquement sur 35h00,
- qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette délibération.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/189 GESTION DU PERSONNEL – DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la proposition du taux d'avancement de grade,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/190 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de créer :
 - o Un emploi d'Attaché Hors Classe, à compter du 1er octobre 2017,
 - o un emploi de Technicien Principal de 1ère classe, à compter du 1er octobre 2017,
 - o deux emplois d'Agent de Maîtrise Territoriale, à compter du 1er octobre 2017,
 - o deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe, à compter du 1er octobre 2017,
 - o deux emplois d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe, à compter du 1er octobre 2017,

- quatre emplois d'adjoint administratif Principal de 2ème classe, à compter du 1er octobre 2017.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférent à ces emplois,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/191 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage, à temps complet, du 9 octobre 2017 au 31 août 2018,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant le recrutement de l'apprenti au sein de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
- d'imputer les dépenses au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/192 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un poste d'agent administratif polyvalent à temps complet au sein de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, à compter du 1^{er} décembre 2017, rémunéré au grade d'Adjoint Administratif (échelle C1),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférent à cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/193 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2017

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 1 200,00 € TTC à l'association des Amis du Musée de Vierzon dans le cadre de l'organisation du salon du livre 2017,

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2017 du service Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/194 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – DEPART D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Président,

A l'issue des opérations de vote, **est proclamé élue :**

➤ **Mary-Claude GRISON**

Le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de Vierzon est ainsi composé :

- ✓ François DUMON
- ✓ Jean-Pierre CHARLES
- ✓ Vincent FAUCHEUX
- ✓ Henri LETOURNEAU
- ✓ Michel LEGENDRE
- ✓ Salvatore CRINI
- ✓ Jean-Marc DUGUET
- ✓ Rached AIT-SLIMANE
- ✓ Paul PIETU
- ✓ Jean ROUSSEAU
- ✓ Mary-Claude GRISON

Membres représentant divers organismes ou associations

- ✓ Maryse BAERT, du Golf de la Picardière
- ✓ Nicole PETIT, de l'Office de Tourisme des Vallées Vertes

DEL17/195 ZONE INDUSTRIELLE DE L'AUJONNIERE – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention avec ENEDIS contre une indemnité forfaitaire et définitive de 20 euros,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de cette convention, y compris les avenants,
- d'inscrire au budget 2017 les recettes correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/196 ASSAINISSEMENT A DAMPIERRE EN GRAÇAY – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon .fr

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux d'assainissement qui seront effectués sur la Commune de Dampierre en Graçay

	HT	TTC
✓ Montant des travaux :	8 936,00 €	10 723,20 €
✓ Fonds de concours de la commune de Dampierre en Graçay TTC (20%)		2 144,64 €
✓ Communauté de Communes TTC (80%)		8 578,56 €

- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Dampierre en Graçay à hauteur de 2 144,64 € TTC
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/197 AVIS SUR LE SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL RURAL) ARRETE DU PAYS DE VALENÇAY EN BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de donner un avis favorable au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Valençay en Berry couvrant le territoire de la communauté de communes Ecueillé-Valençay, la communauté de communes de la Région de Levroux, la communauté de communes de Chabris-Pays de Bazelle et la communauté de communes du Pays du Châtillons en Berry, conformément à l'article L.121-4-1 du code de l'urbanisme.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/198 DDMARCHE : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REFERENT TECHNIQUE

Rapporteur : Hélène NIEUL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner Madame Géraldine THIEFFRY, Directrice de l'Environnement, comme référente technique de la DDMarche au sein de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/199 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : HARMONISATION DU MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à compter du 1^{er} janvier 2018,
- de définir le zonage de perception de la TEOM suivant :
 - **Zone 1** : Collecte individuelle des déchets ménagers (taux plein)
 - *Commune de Vierzon, hors « Les Ecartés »,*
 - *Commune de Méry-sur-Cher,*
 - *Commune de Thénieux,*
 - *Commune Dampierre-en-Graçay,*
 - *Commune de Genouilly,*
 - *Commune de Graçay,*
 - *Commune de Nohant-en-Graçay,*
 - *Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée,*
 - *Commune de Saint-Hilaire-de-Court,*
 - *Commune de Saint-Outrille.*
 - **Zone 2** : Collecte des déchets ménagers par conteneurs collectifs (réduction de 25% du taux plein)
 - *Commune de Vierzon : « Les Ecartés »*
- de ne pas accorder d'exonérations facultatives en vertu de l'article 1521-III du Code Général des Impôts.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour) – 1 voix contre

DEL17/200 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE BAREME E ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET ECO-EMBALLAGES AVENANT N° 2 RELATIF AU TRANSPORT DE L'ALUMINIUM DE COLLECTE SELECTIVE EN VRAC

Rapporteur : Paul PIETU

- d'approuver l'avenant n° 2 au Contrat pour l'Action et la Performance Barème E relatif au transport de l'aluminium de collecte sélective en vrac pour 2017,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2, ci-joint, qui prend rétroactivement effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.
- d'inscrire les recettes au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/201 CENTRE DE SANTE – GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

A l'issue des opérations de vote, **sont proclamés élus** :

- ✓ **François DUMON**
- ✓ **Jean-Pierre DELOINCE**

DEL17/202 MAINTIEN DES SERVICES DE SOINS DU CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON – MOTION

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- pour la pérennité de l'hôpital de proximité de Vierzon qui dépasse les limites du Cher,
- le maintien de tous ses services, de la maternité et pédiatrie au sein d'un nouveau pôle mère-enfant et de l'intégralité de son service de chirurgie, afin d'assurer la qualité et la continuité des soins du service public hospitalier sur tout le bassin de vie Vierzonnais,
- de solliciter le maintien du centre hospitalier de Vierzon avec tous les services qu'il détient à ce jour auprès de :
 - ✓ l'Agence Régionale de Santé (ARS)
 - ✓ Madame la Ministre chargée de la santé

Un exemplaire de la présente délibération sera transmis à :

- ✓ Monsieur le Président du Conseil de Surveillance du Centre hospitalier de Vierzon
- ✓ Monsieur le Maire de Vierzon

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/203 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan prévisionnel défini ci-dessous pour une dépense estimée à 11 134.43 €HT pour des travaux de rénovation complémentaires liés à l'extension de l'éclairage public sur le parking de la salle des fêtes à St-Georges-sur-la-Prée :

✓ Prise en charge par le SDE 18	5 567.22 € (50 %)
✓ Participation de la commune de St-Georges-sur-la-Prée par un fonds de concours de	2 000.00 € (17.96 %)
✓ Participation de la Communauté	3 567.21 € (32.04 %)
- d'accepter un fonds de concours de la Commune de St-Georges-sur-la-Prée de 2 000 €,
- d'inscrire la dépense et la recette au Budget Principal.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

**DEL17/204 OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2017**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer à l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat de Vierzon », une subvention complémentaire de 10 000 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

Fait à Vierzon, le 12 octobre 2017

Le Président,



[Signature]
François DUMON

